

ARRETE N° 2018/067

Réglementation de la circulation -

Travaux au lieu dit Kerdavid

Le Maire de la commune de SULNIAC,
Vu la loi n° 82-213 du 02/03/1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des départements et régions,
Vu le code général des collectivités territoriales n° L 2212-1, L 2212-2, L2212-3, L2212-4
Vu la Loi 89-413 du 22 Juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la Signalisation Routière,
Vu la demande de l'entreprise SOGEA OUEST TP, 6 avenue Paul Dupleix, ZI du Prat, 56 037 Vannes intervenant pour le compte du SIAEP de la Presqu'île de Rhuys, en date du 24 septembre 2018, afin de réaliser des travaux de pose d'un réseau d'assainissement gravitaire et du renouvellement du réseau d'eau potable.

Considérant que pour des raisons de sécurité, il importe de réglementer la circulation des véhicules à "Kerdavid" voie communale n°3 en direction de Berric.

ARRETE

Article 1 : A compter du 25 septembre 2018 et jusqu'à la fin des travaux : la circulation des véhicules sera interdite, sauf riverains et transports scolaires, ^{et de cours} sur la voie communale n°3 en direction de Berric à partir du carrefour du Pont-Vert jusqu'au carrefour du Fauscuil.

La circulation des véhicules sera déviée comme suit :

- Dans le sens Berric vers Sulniac : en direction de Sainte-Marguerite par la voie communale n°5 allant du Fauscuil au Poulblet puis par la RD 104.
- Dans le sens Sulniac vers Berric : par l'itinéraire inverse.

Article 2 : La signalisation nécessaire de chantier et de réglementation de la circulation et du stationnement sera mise en place par l'entreprise SOGEA OUEST TP chargée de l'exécution des travaux, conformément aux dispositions en vigueur relatives à la signalisation temporaire, à ses frais et sous sa responsabilité.

Article 3 : Madame Le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Elven, et Monsieur le Directeur de SOGEA OUEST TP sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché en Mairie.

Fait à SULNIAC, le 24/09/2018

Le Maire,

Marylène CONAN

